



Procès-verbal de la 5<sup>ième</sup> **assemblée régulière** 2006-2007 des membres du Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais tenue, le lundi, 11 décembre 2006, à 10 h 00, à la salle de conférence de la Maison de l'Outaouais au 394, boul. Maloney ouest à Gatineau.

---

## **PRÉSENCES**

Monsieur Marc Carrière, président et préfet de la MRC des-Collines-de-l'Outaouais  
Madame Paulette Lalande, vice-présidente et préfet de la MRC de Papineau  
Monsieur Aurèle Desjardins, trésorier et conseiller à la ville de Gatineau  
Monsieur Michel Allard, président du Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Outaouais  
Monsieur Marc Bureau, maire de la ville de Gatineau  
Monsieur Robert Bussière, maire de la municipalité de La Pêche  
Monsieur Denis Dubé, vice-recteur à l'UQO, représentant du secteur de l'éducation supérieure  
Monsieur Raymond Durocher, maire de la municipalité de Fort-Coulonge  
Madame Christine Émond-Lapointe, Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais, représentante du secteur éducation primaire-secondaire  
Madame Jocelyne Houle, conseillère à la ville de Gatineau  
Monsieur Michael McCrank, préfet de la MRC du Pontiac  
Monsieur Jean Perras, maire de la municipalité de Chelsea  
Madame Louise Poirier, conseillère à la ville de Gatineau  
Monsieur M. Armand Renaud, maire de la municipalité de l'Ange-Gardien  
Monsieur Pierre Rondeau, préfet de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau  
Monsieur Normand Vachon, maire de la municipalité de Mayo  
Madame Lise Waters, présidente de l'URLSO, représentante du secteur de la culture et des loisirs  
Monsieur Pierre Ricard, directeur régional du ministère des Affaires municipales et des Régions  
Monsieur Jean Hébert, directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais

## **ABSENCES**

Monsieur Denis Côté, président de l'IQAFF, représentant du secteur de la science  
Monsieur Robert Coulombe, maire de la ville de Maniwaki  
Monsieur Steve Harris, maire de la municipalité de Cantley

## **AUTRES PRÉSENCES**

Monsieur Jean Benoît, directeur général de la région de l'Outaouais du ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Monsieur Denis Bouillon, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation  
Monsieur Marc Dubreuil, directeur régional du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Monsieur Jean Fink, directeur régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Faune  
Madame Cécile Chrétien de l'Office des personnes handicapées du Québec  
Monsieur Claude Landry, directeur régional d'Emploi-Québec

Monsieur Jeffrey MacHan, directeur régional du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation  
Monsieur Marc Michaud, conseiller au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Forêt  
Monsieur Carol Morin, agent de développement au ministère des Affaires municipales et des Régions  
Monsieur Serge Vaugois, directeur régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune de la région de l'Outaouais, Territoire  
Monsieur André Cordeau, directeur général de la MRC et du CLD du Pontiac  
Madame Suzanne Dagenais, directrice de la planification stratégique de la ville de Gatineau  
Madame Nicole Desroches, directrice générale du CREDDO  
Monsieur Louis-Philippe Hurtubise, directeur général d'Action Forêt Outaouais  
Madame Catherine Grenier, directrice générale de l'URLSO  
Madame Chantal Picard du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Monsieur François Brassard de la direction du patrimoine écologique et des parcs du Québec  
Madame Stéphanie Lalande, directrice générale d'AGIR  
Monsieur Jean-Marc Purenne, agent de développement de l'URLSO  
Madame Julie Chagnon d'Énergie Brookfield  
Monsieur André Carrière, président de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford Lake  
Madame Michèle Borchers, vice-présidente de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford Lake  
Madame Linda Milford, résidente de la municipalité de Danford Lake  
Monsieur Charles Thériault, journaliste du journal Le Droit  
Madame Rachel Gaulin, journaliste à Radio-Canada  
Monsieur Jacques Demers, citoyen de la ville de Gatineau  
Madame Hélène Bégin, adjointe administrative de la CRÉO  
Monsieur Charles Blais, directeur de la commission sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, CRÉO  
Monsieur Pierre Boucher, agent de développement de la CRÉO  
Madame Marie-Pierre Chaumont, agente de participation citoyenne de la Table Jeunesse Outaouais  
Madame Suzanne Chicoine, agente de développement de la CRÉO  
Madame Anne-Marie Decelles, coordonnatrice adjointe de la Table Jeunesse Outaouais  
Monsieur Daniel Fortin, agent de développement de la CRÉO  
Monsieur Benoit Gauthier, coordonnateur de la Table Jeunesse Outaouais  
Madame Francine Lamarche, secrétaire de direction de la CRÉO  
Madame Roxanne Lauzon, agente de développement de la CRÉO  
Madame Marie-Eve Millar, stagiaire à la commission sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, CRÉO  
Madame Anne-Marie Trudel, agente de développement de la CRÉO

## 1.- OUVERTURE

Ayant constaté le quorum, le président, Monsieur Marc Carrière ouvre la séance à 10h05.

## 2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CA-06-07-103**

Madame Jocelyne Houle appuyée par  
Madame Christine Émond-Lapointe

propose l'adoption de l'ordre du jour en y ajoutant un point 5c - Demande du ministre Corbeil du MRNF : Avis régional sur tous nouveaux projets de consolidation de l'industrie et un point 10f2 - Avis régional à l'égard des modifications proposées à la Loi sur les forêts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 1.- Ouverture du Conseil d'administration
- 2.- Adoption de l'ordre du jour (décision)
- 3.- Période publique de questions
- 4.- Adoption du procès-verbal de la rencontre du 30 octobre 2006 (décision)
- 5.- Rapport du président :
  - a) Activités (information)
  - b) Table Québec-Régions :
    - 1 Adoption de l'avenant à l'entente de gestion MAMR-CRÉO (décision)
    - 2 Politique de la ruralité (information)
  - \* c) Demande du ministre Corbeil du MRNF : Avis régional sur tous nouveaux projets de consolidation de l'industrie forestière (décision)
- 6.- Rapport du directeur général :
  - a) Activités (information)
  - b) Adoption de l'évolution des dépenses du mois d'octobre 2006 (décision)
  - c) Tableau Fonds de développement régional (FDR) et ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés 2006-2007 (information)
  - d) Projet de résolution – Changement de la période de la planification stratégique régionale de l'Outaouais (décision)
  - e) Renouvellement de la convention collective des employés de la CRÉO (décision)
  - f) État de situation sur les matières résiduelles (information verbale)
  - f) Revue de presse (information)
- 7.- Préparation d'un avis régional sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (décision)
- 8.- Appui au maintien d'une laiterie régionale (décision)
- 9.- Appui au projet Rapibus de la Société de transport de l'Outaouais (décision)
- 10.- Commissions régionales – rapport d'activités :
  - a) Culture, Loisir et Sport, Madame Lise Waters
    - 1 Modification de la composition de la commission (décision)
  - b) Développement social et Santé, Monsieur Pierre Rondeau
    - 1 Ajout à la composition de la commission (décision)
    - 2 Modification de la composition de la commission (décision)
  - c) Développement économique, Tourisme et Emploi, Monsieur Aurèle Desjardins
  - d) Éducation, Recherche et Science, Madame Paulette Lalande

- e) Aménagement du territoire, Environnement et Développement durable, Monsieur Denis Côté
  - f) Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, Monsieur Marc Carrière
    - 1 Appui à Action Forêt Outaouais (décision)
    - 2 Avis régional à l'égard des modifications proposées à la Loi sur les forêts (Projet de Loi 49) (décision)
  - g) Table Jeunesse Outaouais, Monsieur Benoit Gauthier, coordonnateur de la Table
    - 1 Nouvelle convention du subvention et protocole de visibilité des Forums jeunesse régionaux (décision)
- \* 11.- Comité régional – rapport d'activités :
- a) Comité régional des sentiers récréatifs, Madame Jocelyne Houle
    - 1 Projet de résolution – Modification de définition de liens interrégionaux (décision)
  - b) Comité des sentiers VHR – Projet de résolution (décision)
- 12.- Proposition à transmettre au ministre des Ressources naturelles et de la Faune à l'égard du mandat relatif à l'implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (décision) :
- a) Proposition régionale à l'égard de l'implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public ainsi qu'à l'égard du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire public de l'Outaouais (décision)
  - b) Projet de règlement de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (décision)
  - c) Rapports d'activités exigibles à l'égard du programme relatif à l'implantation des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire ainsi qu'à la conception et à la préparation de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (décision)
- 13.- Critères d'admissibilité du Programme Volet II de mise en valeur des ressources du milieu forestier 2007-2008 (décision)
- 14.- Fonds de développement régional (FDR)
- Projets :
- a) Planification du sentier Pontiac (décision)
  - b) Succesoutaouais.com (décision)
  - c) Symposium biomasse Q-WEB (décision)
  - d) Désengagement du projet Produits de la forêt – plan régional d'action 2006-2010 (décision)
- 15.- Fonds régional d'investissement Jeunesse (FRIJ) :
- a) Forfait CamPuce UQO-STO-TJO (décision)
  - b) Festival jeunesse Outaouais (décision)

16.- État de situation – Consolidation du réseau d’aires protégées (présentation de Monsieur Marc Dubreuil, directeur régional en Outaouais et madame Chantal Picard du ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs ainsi que monsieur François Brassard de la direction du patrimoine écologique et des parcs du Québec) (dépôt du document sur place)

17.- Levée de l’assemblée

### 3.- PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

Monsieur André Carrière, président de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford Lake demande la parole. Il désire soumettre et déposer le rapport de la Coalition maintenant complété et il demande essentiellement à la CRÉO de tenir compte du rapport dans ses recommandations et de faire suivre le rapport aux divers comités techniques étudiant la question.

### 4.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 30 OCTOBRE 2006

Les membres du Conseil d’administration discutent du contenu du procès-verbal de leur rencontre du 30 octobre 2006.

**CA-06-07-104**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Monsieur Jean Perras

propose l’adoption du procès-verbal du conseil d’administration du 30 octobre 2006 tel que libellé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

### 5.- RAPPORT DU PRÉSIDENT

a) Activités :

Le président informe les membres qu’il a participé à plusieurs rencontres :

- Rencontre à la Société de transport de l’Outaouais concernant le projet Rapibus (voir point 9 de l’ordre du jour) ;
- Rencontre avec les Hebdomadaires Transcontinental concernant le projet Vision Outaouais ;
- Participation au Forum régional de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l’Outaouais le 23 novembre dernier (voir point 12) ;
- Rencontre de la Table Québec-Régions les 2 et 3 novembre 2006 ;
- Rencontre de la Table des préfets concernant l’état de situation sur les matières résiduelles ;
- 24 novembre 2006 : Soirée des Culturiades où la CRÉO a présenté un prix ;
- 8 décembre 2006 : rencontre avec le ministre Corbeil concernant entre autres la baisse de coupe dans l’Outaouais et les SEPM à la baisse.

b) Table Québec-Régions :

1 Adoption de l'avenant à l'entente de gestion MAMR-CRÉO :

ATTENDU QUE la Ministre déléguée au développement régional et au tourisme et la CRÉ ont conclu le 5 juillet 2004 une entente portant sur le rôle et les responsabilités de la CRÉ à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional pour le territoire de la région administrative de l'Outaouais ;

ATTENDU QU'un avenant à l'entente est intervenu le 6 juin 2005 afin de confirmer le renouvellement du financement de la CRÉ à même le Fonds de développement régional (FDR) pour une période de trois ans à partir de 2005-2006 ;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente et de son avenant, le montant que la CRÉ peut affecter à son fonctionnement à même le FDR est limité à 1 M\$ annuellement ;

ATTENDU QUE la ministre désire permettre à la CRÉ d'affecter une somme plus importante à son fonctionnement à même le FDR ;

ATTENDU QUE l'entente doit être modifiée à cet effet et que l'annexe 1 doit être remplacée par celle jointe à la présente ;

**CA-06-07-105**

Monsieur Denis Dubé appuyé par  
Madame Louise Poirier

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte l'avenant à l'entente de gestion MAMR-CRÉO et mandate le président, Monsieur Marc Carrière à signer ce document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 Politique de la ruralité :

Le président présente la politique sur la ruralité qui a été adoptée le 7 décembre dernier par le gouvernement du Québec.

**CA-06-07-106**

Monsieur Jean Perras appuyé par  
Madame Paulette Lalande

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais fasse parvenir une lettre au Premier ministre du Québec pour le remercier de l'adoption de cette politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c) Demande du ministre Corbeil du MRNF : Avis régional sur tous nouveaux projets de consolidation de l'industrie forestière :

ATTENDU QUE le 23 novembre 2006, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Pierre Corbeil, a transmis une correspondance à la CRÉO l'invitant à « *mettre en place une structure légère et efficace qui aura le mandat de lui fournir un avis sur tout nouveau projet de consolidation qui impliquerait la fermeture permanente, partielle ou totale d'une usine de transformation du bois bénéficiant d'une attribution dans les forêts du domaine de l'État* » ;

ATTENDU QUE le ministre Corbeil précise que l'analyse de tout projet de consolidation doit s'effectuer en fonction des quatre principes fondamentaux suivants : le projet doit permettre d'accroître la rentabilité des usines concernées, de minimiser les impacts socio-économiques, principalement les pertes d'emplois, d'obtenir l'appui du milieu, et de favoriser la transparence vis-à-vis des employés touchés ;

ATTENDU QUE dans ladite correspondance, le ministre Corbeil précise qu'il est souhaitable que la CRÉO associe des représentants de travailleurs à ses réflexions, de même que les entreprises concernées ;

ATTENDU QUE l'Outaouais entend jouer un rôle de premier plan en matière de mise en valeur des ressources forestières qui se trouvent sur son territoire public ;

ATTENDU QUE l'Outaouais reconnaît qu'il est impératif de faire participer activement les représentants des municipalités qui seront directement touchées par les projets de consolidation ;

ATTENDU QUE l'Outaouais souhaite que chaque analyse à l'égard des projets de consolidation puisse s'effectuer efficacement et ce, en s'appuyant sur une juste vue d'ensemble des dynamiques régionales en matière d'utilisation et d'approvisionnement en bois des usines ;

ATTENDU QUE le mandat de ce comité est temporaire et devra s'intégrer par la suite dans les mandats de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais.

#### **CA-06-07-107**

Monsieur Raymond Durocher appuyé par  
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais transmette une correspondance au ministre Corbeil, laquelle correspondance confirme que la région de l'Outaouais entend mettre en place une structure qui permettra l'analyse et la transmission d'avis à l'égard des projets de consolidation touchant l'industrie forestière.

À cet égard, de former un Comité de pilotage qui aura pour mandat :

- de valider le *Portrait régional en matière d'utilisation et d'approvisionnement en bois des usines de l'Outaouais* ;

- d'assigner au Comité technique, pour analyse, les projets de consolidation ;
- de valider les avis qui lui seront soumis par ce même Comité technique ;
- d'apporter ses recommandations au conseil d'administration de la CRÉO.

Les membres du Comité de pilotage étant :

- Monsieur Marc Carrière, président de la CRÉO et préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;
- Madame Paulette Lalande, préfet de la MRC de Papineau ;
- Monsieur Michael McCrank, préfet de la MRC du Pontiac ;
- Monsieur Pierre Rondeau, préfet de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;
- Monsieur Aurèle Desjardins, conseiller de la ville de Gatineau ;
- Monsieur Jean Hébert, directeur général de la CRÉO.

De former un Comité technique qui aura pour mandat :

- D'élaborer et mettre à jour un *Portrait régional en matière d'utilisation et d'approvisionnement en bois des usines de l'Outaouais* ;
- D'analyser les projets de consolidation qui lui seront assignés par le Comité de pilotage et ce, en impliquant et en consultant les acteurs concernés dans chacun des projets de consolidation ;
- De soumettre au Comité de pilotage ses avis à l'égard des projets de consolidation analysés.

Les membres du Comité technique étant :

- Monsieur Charles Blais, directeur de la Commission sur les ressources naturelles et le territoire public ;
- Un représentant du Centre de développement d'entreprises technologiques ;
- Un représentant de Développement économique Canada ;
- Un représentant du MRNF ;
- Un représentant du MDEIE ;
- Un représentant d'Emploi Québec ;
- Un représentant du MAMR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6.- RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

a) Activités :

- Finaliser la Planification stratégique régionale de l'Outaouais 2007-2012 pour fin d'impression ;
- Réflexion sur l'élaboration du Plan d'action régional 2007-2012 en cours.

b) Adoption de l'évolution des dépenses du mois d'octobre 2006 :

Le président demande au directeur général, Monsieur Jean Hébert de présenter l'évolution des dépenses du mois d'octobre 2006.

**CA-06-07-108**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Monsieur Armand Renaud

propose d'adopter l'évolution des dépenses du mois d'octobre 2006, telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c) Tableau Fonds de développement régional (FDR) et ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés 2006-2007 :

Le président demande au directeur général de présenter aux membres le tableau du Fonds de développement régional (FDR) et des ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés 2006-2007 à la CRÉO.

- d) Projet de résolution – Changement de la période de la planification stratégique régionale de l'Outaouais :

ATTENDU QUE la Planification stratégique régionale de l'Outaouais a été adoptée lors du conseil d'administration du 30 octobre 2006 ;

ATTENDU QUE cette planification est pour 5 ans ;

ATTENDU QUE l'année 2006 s'achève ;

**CA-06-07-109**

Madame Jocelyne Houle appuyée par  
Madame Christine Émond-Lapointe

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais change la période de la planification stratégique régionale de l'Outaouais pour 2007-2012 au lieu de 2006-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- e) Renouvellement de la convention collective des employés de la CRÉO :

ATTENDU QUE la convention collective du personnel de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais est échue depuis le 31 mars 2006 ;

ATTENDU QUE la convention collective est reconduite annuellement depuis l'an 2000 ;

ATTENDU QUE l'employeur a signifié ses intentions d'introduire des grilles salariales pour les divers postes de la CRÉO ;

ATTENDU QU'une négociation de bonne foi de la future convention collective est souhaitable.

**CA-06-07-110**

Madame Lise Waters appuyée par  
Monsieur Robert Bussière

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais mandate le comité administratif composé de monsieur Marc Carrière, président, madame Paulette Lalande, vice-présidente, monsieur Aurèle Desjardins, trésorier et du directeur général, monsieur Jean Hébert afin de négocier et signer le renouvellement de la convention collective des employés de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) État de situation sur les matières résiduelles :

Monsieur Jean Hébert informe les membres que le comité technique s'est rencontré le 29 novembre 2006.

Le calendrier suivant a été adopté :

- 14 décembre 2006 : Conditions favorables à la régionalisation
- 11 janvier 2007 : Les modes de gestion possibles (technologies)
- 17 janvier 2007 : Les modes de gestion possibles (technologies)
- 25 janvier 2007 : Évaluation des scénarios
- 19 février 2007 : À déterminer

g) Revue de presse :

Le directeur général présente les activités de communication de la CRÉO.

## 7.- PRÉPARATION D'UN AVIS RÉGIONAL SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS :

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a entrepris une vaste consultation sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois ;

ATTENDU la création de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois dont le mandat est de dresser un état situation des enjeux et défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, d'examiner l'efficacité des interventions publiques actuellement en place et d'établir un diagnostic ;

ATTENDU QUE la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois sera à Gatineau dans la semaine du 12 mars 2007 et qu'elle tiendra des audiences publiques et une table ronde avec les principaux acteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la région ;

ATTENDU QUE le secteur agroalimentaire est un des secteurs à fort potentiel identifiés dans la Planification stratégique régionale 2007-2012 de l'Outaouais et que son importance pour le développement de la région s'est traduite par la signature, en juin 2005, par le MAPAQ, le MAMR, la CRÉO et le Ministre responsable de la région, d'une entente spécifique d'une durée de trois ans sur le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais ;

### **CA-60-07-111**

Madame Lise Waters appuyée par  
Monsieur Pierre Rondeau

propose de former un comité de travail composé des membres suivants :

- 1 représentant par territoire de MRC nommé par le ou la préfet et de la ville de Gatineau nommé par le maire;
- 2 membres nommés par la TCAO, un provenant du secteur de la production et l'autre de la transformation ;
- 1 représentant du secteur de la recherche et du développement (CREDETAO) ;
- 1 représentant du MAPAQ et 1 représentant d'Emploi-Québec à titre de personnes ressource ;
- 1 représentant du MAMR.

dont le mandat est de préparer un avis régional sur les enjeux et perspectives d'avenir de l'agriculture et l'agroalimentaire qui sera déposé au conseil d'administration de la CRÉO pour adoption et présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois lors de sa consultation régionale à Gatineau en mars 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.- **APPUI AU MAINTIEN D'UNE LAITERIE RÉGIONALE :**

ATTENDU QUE le secteur agroalimentaire est un des secteurs à fort potentiel identifiés dans la planification stratégique régionale 2007-2012 de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la transformation agroalimentaire est une des orientations adoptées dans l'axe Développement économique et emploi ;

ATTENDU la signature, en juin 2005, par le MAPAQ , le MAMR, la CRÉO et le Ministre responsable de la région, de l'entente spécifique d'une durée de trois ans sur le développement durable du secteur agroalimentaire de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la compagnie Nutrinor a annoncé la fermeture prochaine de la Laiterie Château localisée dans la ville de Gatineau et qu'elle est la dernière laiterie sur le territoire de l'Outaouais ;

ATTENDU QU'une laiterie est un équipement nécessaire pour assurer le développement et la diversification du secteur agroalimentaire d'une région ;

ATTENDU QUE la fermeture prochaine de la dernière laiterie de l'Outaouais va à l'encontre des intérêts de la région à développer la transformation agroalimentaire ;

ATTENDU QUE la CRÉO a reçu une demande d'appui du comité de relance de la laiterie ;

ATTENDU QUE la CRÉO a demandé qu'une rencontre de tous les partenaires régionaux concernés ait lieu afin d'évaluer le dossier ;

ATTENDU QUE les réponses obtenues lors de cette rencontre, qui s'est tenue à la CRÉO le 14 novembre dernier, ont démontré l'importance du projet de relance d'une laiterie pour la région ;

**CA-06-07-112**

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par  
Monsieur Aurèle Desjardins

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais appuie tout projet visant à conserver et à développer les installations régionales de production et de transformation du lait sur le territoire de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.- **APPUI AU PROJET RAPIBUS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS :**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2004-38, adoptée le 24 mars 2004, le conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais (STO) approuvait le rapport final de l'Étude de faisabilité détaillée d'un système de transport rapide en site propre (projet Rapibus) ainsi que le rapport portant sur l'architecture des stations ;

ATTENDU QU'à la suite de l'adoption de cette résolution, les conseils municipaux des municipalités de Cantley et de Chelsea ont respectivement adopté des résolutions le 6 avril 2004 (2004-MC-R120) et le 3 mai 2004 afin de manifester leur appui au projet Rapibus ;

ATTENDU QU'à la suite de l'approbation du rapport précité, la STO a retenu les services de la firme Les conseillers ADEC inc. afin de réaliser une étude avantages-coûts d'un système de transport rapide en site propre ;

ATTENDU QUE lors de son assemblée du 16 novembre 2006, la STO a approuvé l'étude réalisée par la firme ADEC, laquelle démontre que l'option des autobus circulant dans l'emprise ferroviaire en voies exclusives (Rapibus) est l'option qui produit les meilleurs résultats en termes de bénéfices nets actualisés et qui, sur le plan de la rentabilité socio-économique, est la plus performante et attrayante ;

ATTENDU QUE l'étude avantages-coûts a été déposée auprès du ministère des Transports du Québec afin d'obtenir dudit ministère, l'approbation du projet Rapibus, l'autorisation de le réaliser et la confirmation de sa participation financière ;

ATTENDU QU'en plus de constituer un axe structurant dans l'aménagement et le développement du territoire, le projet Rapibus constituera un moteur économique important pour la région de l'Outaouais et permettra une réduction de 3 200 tonnes de gaz à effet de serre en raison de la réduction du nombre de véhicules sur le réseau routier ;

ATTENDU QUE le projet Rapibus de la STO, s'inscrit dans les orientations stratégiques prioritaires 2007-2012 de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le projet Rapibus de la STO, figure dans les priorités de développement de la ville de Gatineau ;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) désire appuyer les démarches entreprises par la STO auprès des instances gouvernementales pour la réalisation du projet Rapibus ;

**CA-06-07-113**

Il est proposé et appuyé unanimement

que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais appuie fermement la Société de transport de l'Outaouais dans ses démarches auprès des instances gouvernementales pour la réalisation du projet Rapibus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 10.- COMMISSIONS RÉGIONALES – RAPPORT D'ACTIVITÉS

### a) Culture, Loisir et Sport, Madame Lise Waters :

Madame Lise Waters, présidente de la commission régionale Culture, Loisir et Sport fait un résumé des activités de la commission et présente un projet de résolution de modification de la composition de la commission :

#### 1 Modification de la composition de la commission :

ATTENDU QUE le siège réservé au représentant de l'URLSO est vacant suite au départ du directeur général, monsieur François Grenier ;

ATTENDU QUE madame Catherine Grenier est directrice générale de l'organisme nouvellement nommée ;

ATTENDU QUE le siège réservé au représentant de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau est vacant suite à la démission de monsieur Brian Decontie ;

ATTENDU QUE la Maison de la culture Vallée-de-la-Gatineau, en tant que mandataire de la MRC, a nommé madame Julie Mercier, animatrice/coordonnatrice en développement culturel, à titre de représentante de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à la Commission Culture, Loisir et Sport.

#### **CA-06-07-114**

Madame Jocelyne Houle appuyée par  
Monsieur Robert Bussière

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais accueille madame Catherine Grenier et madame Julie Mercier comme membres de la commission Culture, Loisir et Sport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### b) Développement social et santé, Monsieur Pierre Rondeau :

Monsieur Pierre Rondeau, président de la commission régionale Développement social et Santé fait un résumé des activités de la commission et présente deux projets de résolution.

#### 1 Ajout à la composition de la commission :

ATTENDU QUE le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, par le biais de sa Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, relance l'approche territoriale intégrée de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale ;

ATTENDU QUE cette initiative gouvernementale engendrera une mobilisation régionale et territoriale ainsi que des retombées au cours des deux prochaines années en Outaouais ;

ATTENDU QUE l'une des orientations stratégiques privilégiées, au sein de l'axe « Développement social et santé » de la Planification stratégique régionale 2007-2012 de l'Outaouais, est d'élaborer une stratégie régionale intégrée de lutte à la pauvreté et obtenir les moyens pour la pérennité de sa mise en œuvre ;

ATTENDU QU'Emploi Québec Outaouais est un acteur important pour favoriser le développement social à travers l'ensemble de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QU'Emploi Québec Outaouais recommande la candidature de madame Claire Gendron, directrice du partenariat, de la planification et de l'information sur le marché du travail en tant que représentante d'Emploi Québec Outaouais à la Commission régionale Développement social et santé ;

#### **CA-06-07-115**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Monsieur Pierre Rondeau

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais ajoute un membre représentant d'Emploi Québec Outaouais à la composition de la Commission régionale Développement social et santé ;

ET

que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais accepte la candidature de madame Claire Gendron en tant que représentante d'Emploi Québec Outaouais au sein de la Commission régionale Développement social et santé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2 Modification de la composition de la commission :**

ATTENDU QUE madame Pauline Danis ne pourra plus siéger à la Commission régionale Développement social et santé en tant que présidente du Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau ;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Paul Racine, président du Centre de santé et de services sociaux des Collines, est intéressé à se joindre aux membres de la Commission régionale Développement social et santé ;

#### **CA-06-07-116**

Monsieur Michael McCrank appuyé par  
Monsieur Robert Bussière

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais remplace madame Pauline Danis par monsieur Jean-Paul Racine en tant que président d'un centre de santé et de services sociaux de la région au sein de la Commission régionale Développement social et santé.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c) Développement économique, Tourisme et Emploi, Monsieur Aurèle Desjardins :
- Monsieur Aurèle Desjardins, président de la commission Développement économique, Tourisme et Emploi fait un résumé des activités de la commission.
- d) Éducation, Recherche et Science, Madame Paulette Lalande :
- Madame Paulette Lalande, présidente de la commission régionale Éducation, Recherche et Science fait un résumé des activités de la commission et annonce qu'il y aura une modification de la composition de la commission compte tenu de la similarité avec la Table Éducation Outaouais.
- e) Aménagement du territoire, Environnement et Développement durable, Monsieur Denis Côté :
- En l'absence de Monsieur Denis Côté, président de la Commission Aménagement du territoire, Environnement et Développement durable, Monsieur Daniel Fortin, agent de développement à la CRÉO fait le résumé des activités de la commission.
- f) Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Outaouais, Monsieur Marc Carrière :
- Monsieur Marc Carrière, président de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais fait un résumé des activités de la commission et présente deux projets de résolution :
- 1 Appui à Action Forêt Outaouais :
- ATTENDU QUE lors du Discours sur le budget 2006-2007, le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un Programme d'accès aux écosystèmes forestiers, lequel programme propose un crédit d'impôt remboursable pour la construction et la réfection majeure de chemins d'accès et de ponts en milieu forestier d'intérêt public ;
- ATTENDU QUE face à la crise qui secoue présentement le secteur forestier, le gouvernement du Québec a récemment bonifié ledit programme, faisant passer de 40% à 90% le crédit d'impôt remboursable à l'égard des travaux de voirie forestière ;
- ATTENDU QUE pour les fins d'application dudit programme, le gouvernement du Québec utilise certains paramètres d'admissibilités dont le niveau de classification des chemins d'accès existants ;
- ATTENDU QUE la classification des chemins d'accès existants est effectuée par la direction régionale du ministère des Transports du Québec, de concert avec celle du ministère des Ressources naturelles et de la Faune ;

ATTENDU QUE les industriels forestiers de la région de l'Outaouais ont exprimé leur préoccupation à l'égard de l'éventuelle classification qui sera retenue par les directions régionales à l'égard des chemins d'accès existants sur le territoire public ;

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> novembre dernier, Action Forêt Outaouais a transmis une correspondance à madame Paule Têtu, sous-ministre associée aux Forêts au MRNF, dans laquelle il demande que les voies d'accès sur le territoire public en Outaouais soient éligibles au Programme d'accès aux écosystèmes forestiers ;

ATTENDU QUE le Comité d'implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais recommande au conseil d'administration de la CRÉO d'adopter une résolution appuyant la demande d'Action Forêt Outaouais à l'égard de l'éligibilité des chemins d'accès sur le territoire public ;

#### **CA-06-07-117**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Monsieur Raymond Durocher

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais fasse parvenir une correspondance à madame Paule Têtu, sous-ministre associée aux Forêts au MRNF, dans laquelle la CRÉO signifie son appui à Action Forêt Outaouais en ce qui a trait à l'éligibilité des chemins d'accès sur le territoire public en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2 Avis régional à l'égard des modifications proposées à la Loi sur les forêts (Projet de Loi 49) :

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a reçu, le 1<sup>er</sup> septembre 2006, une correspondance signée par la sous-ministre associée aux forêts, madame Paule Têtu, par laquelle elle invite la région de l'Outaouais à faire part de ses commentaires préliminaires à l'égard de modifications proposées à la Loi sur les forêts et à d'autres dispositions législatives ;

ATTENDU QUE cette correspondance de la sous-ministre associée aux forêts est accompagnée d'un document d'information, lequel présente les éléments que le gouvernement du Québec entend modifier à ladite loi ;

ATTENDU QUE le 15 novembre 2006, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Pierre Corbeil, a déposé le Projet de loi 49 « *Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant des dispositions particulières applicables sur le territoire du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec pour les années 2006-2007 et 2007-2008* » ;

#### **CA-06-07-118**

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par  
Monsieur Robert Bussière

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte l'*Avis de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais* sur les modifications proposées par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune à la Loi sur les forêts et à d'autres dispositions législatives ;

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais demande au gouvernement du Québec qu'il tienne une commission parlementaire à l'égard du Projet de loi 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) Table Jeunesse Outaouais, Monsieur Benoît Gauthier, coordonnateur de la Table :

Le président demande à monsieur Benoît Gauthier, coordonnateur de la Table Jeunesse Outaouais de présenter un résumé des activités de la Table.

1 Nouvelle convention de subvention et protocole de visibilité des Forums jeunesse régionaux :

Monsieur Gauthier informe les membres que cette nouvelle convention a déjà été adoptée lors du conseil d'administration du 30 octobre dernier et que le protocole de visibilité des Forums jeunesse régionaux a été corrigé par le Secrétariat à la jeunesse.

#### 11.- COMITÉ RÉGIONAL – RAPPORT D'ACTIVITÉS :

a) Comité régional des sentiers récréatifs, Madame Jocelyne Houle :

Madame Jocelyne Houle, présidente du comité régional des sentiers récréatifs fait un résumé des activités du comité et elle informe les membres que le comité a eu une rencontre le 7 décembre dernier et présente un projet de résolution concernant une demande de modification de définition de liens interrégionaux.

1 Modification de définition de liens interrégionaux :

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a reçu le mandat du ministère des Transports du Québec d'identifier sur son territoire les liens interrégionaux de VHR ;

ATTENDU QU'avec la collaboration de l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais (URLSO), la CRÉO a accepté ce mandat ;

ATTENDU QUE, dans le mandat, la définition de liens interrégionaux se limite à des liens reliant au minimum trois régions du Québec ;

ATTENDU QUE, comme région frontalière, l'Outaouais bénéficie d'une forte clientèle touristique provenant de l'Ontario ;

ATTENDU QUE plusieurs liens interprovinciaux existent déjà en Outaouais ;

ATTENDU QUE l'Outaouais n'est pas la seule région frontalière au Québec ;

## CA-06-07-119

Madame Jocelyne Houle appuyée par  
Monsieur Armand Renaud

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais demande au ministère des Transports du Québec de modifier sa définition des liens interrégionaux en y ajoutant la dimension des liens interprovinciaux et internationaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### b) Comité des sentiers VHR – projet de résolution :

ATTENDU QUE lors de l'assemblée régulière des membres du conseil d'administration de la CRÉO qui s'est tenue le 11 avril 2005, adoptaient à l'unanimité la formation d'un comité concernant les sentiers récréatifs sous la coordination de l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le gouvernement annonçait, en avril 2006, la mise en œuvre de mesures visant à assurer une cohabitation plus harmonieuse entre les citoyens riverains des sentiers et les utilisateurs des véhicules hors route (VHR) ;

ATTENDU QUE l'une de ces mesures est l'adoption en juin 2006 de la loi 9 visant à assurer un meilleur encadrement de la pratique des VHR et la création de tables de concertation régionale ;

ATTENDU QUE le gouvernement confiait aux CRÉ la mise en place de ces tables de concertation dont le mandat est d'établir un réseau interrégional de sentiers permanents ou semi-permanents pour la motoneige et un autre pour le quad comme le démontre la carte ci-jointe ;

ATTENDU QUE la CRÉO peut désigner une autre instance régionale pour réaliser ce mandat ;

ATTENDU QUE la CRÉO a signé une entente de partenariat avec l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais (URLSO) en juin 2006 dans laquelle il était convenu que l'URLSO en tant qu'agent de concertation régionale responsable de la coordination de la Table de concertation des sentiers récréatifs de la CRÉO et que l'URLSO était prête à assurer d'autres mandats régionaux en loisir, sport et plein air confiés par la CRÉO ;

ATTENDU QUE l'URLSO a accepté de coordonner les deux tables de concertation : celle des sentiers récréatifs et celle des véhicules hors route ;

ATTENDU QUE les membres des deux comités consultatifs sont formés des mêmes représentants des mêmes organismes, laquelle liste est jointe à la présente proposition de résolution ;

## CA-06-07-120

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par  
Madame Paulette Lalande

propose que la Table de concertation des véhicules hors route devienne un comité ad hoc de la Table de concertation des sentiers récréatifs et que Madame Jocelyne Houle, représentante de la CRÉO, préside la Table de concertation sur les sentiers récréatifs.

Et que la présidente de ces comités fasse régulièrement rapport au conseil d'administration de la CRÉO de l'avancement des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.- **PROPOSITION À TRANSMETTRE AU MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE À L'ÉGARD DU MANDAT RELATIF À L'IMPLANTATION DE LA COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE PUBLIC DE L'OUTAOUAIS :**

Monsieur Charles Blais, directeur de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais fait une présentation de la proposition régionale, du projet de règlement ainsi que le rapport d'activités exigibles à l'égard du programme relatif à l'implantation des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire ainsi qu'à la conception et à la préparation des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire.

Par la suite, il présente un projet de résolution adoptant les trois documents présentés.

ATTENDU QUE le comité d'implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire a réalisé son mandat d'élaborer une proposition régionale et ce, dans le respect des conditions inscrites à l'entente ratifiée en mars 2006 et à l'avenant ratifié en août 2006 ;

ATTENDU QUE la Table des commissaires sera composée d'un minimum de 15 représentants provenant et répartis selon les territoires des MRC suivants :

- MRC de Papineau : 5 représentants ;
- MRC du Pontiac : 5 représentants ;
- MRC de la Vallée-de-la-Gatineau : 5 représentants.

ATTENDU QUE le comité d'implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire recommande l'adoption de la *Proposition régionale à l'égard de l'implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais ainsi qu'à l'égard du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire public de l'Outaouais* ;

ATTENDU QUE le comité d'implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire recommande également l'adoption du *Projet de règlement de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais* ;

ATTENDU QUE le comité d'implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire recommande également l'adoption du *Rapport des d'activités réalisées dans le cadre du projet relatif à l'implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public ainsi qu'à la conception et à la préparation du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire public* ;

CA-06-07-121

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Monsieur Jean Perras

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte :

- *La Proposition régionale à l'égard de l'implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais ainsi qu'à l'égard du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire public de l'Outaouais ;*
- *Le Projet de règlement de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais ;*
- *Le Rapport des activités réalisées dans le cadre du projet relatif à l'implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public ainsi qu'à la conception et à la préparation du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire public.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.- **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DU PROGRAMME VOLET II DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER 2007-2008 :**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) est délégataire du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier VOLET II en 2007-2008 ;

ATTENDU QUE la CRÉO doit déterminer les critères d'admissibilité au programme et les mécanismes à mettre en place pour procéder au choix des projets admissibles, conformément aux objectifs du programme VOLET II ;

ATTENDU QUE la CRÉO doit procéder à l'appel de projets auprès du public et des différentes clientèles intéressées à participer au programme ;

ATTENDU QUE les membres de la Commission Protection de l'environnement, Aménagement du territoire et Transport et que les membres du Comité de coordination régional MRC-CRÉO du Programme volet II recommandent, à la CRÉO, l'adoption des critères définis dans le document intitulé : Critères et guide de présentation 2007-2008

CA-06-07-122

Monsieur Michel Allard appuyé par  
Monsieur Robert Bussière

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte dans le cadre du Programme de mise en valeur des forêts Volet II, les critères définis à l'intérieur du document intitulé : Critères et guide de présentation 2007-2008.

## Recommandation de la Commission Protection de l'environnement, Aménagement du territoire et Transport :

Les membres de la Commission Protection de l'environnement, Aménagement du territoire et Transport recommandent d'intégrer dans le processus d'évaluation du programme, en 2007-2008, une évaluation d'impact des projets réalisés dans la région. De plus, les membres de la Commission invitent la CRÉO à évaluer, dans une perspective régionale de développement intégré et durable du territoire, la possibilité d'affecter une portion du budget régional, à la réalisation de projets sur des sites identifiés dans les schémas d'aménagement des MRC de la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 14.- FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

#### Projets :

#### a) Planification du sentier Pontiac :

ATTENDU QUE la Planification stratégique régionale 2007-2012 de l'Outaouais reconnaît l'importance d'augmenter les infrastructures et de mettre en place des équipements favorisant les activités de plein air et d'écotourisme :

ATTENDU QUE l'entente cadre de développement de la région de l'Outaouais 2000-2005 soulignait l'importance de désenclaver la région par le déploiement d'un réseau de sentiers et de disperser la clientèle touristique sur l'ensemble du territoire tout en intégrant les infrastructures autour de réseaux intégrés ;

ATTENDU QUE le Plan de développement intégré des sentiers de l'Outaouais identifie le corridor Wyman-Aylmer comme un des cinq axes de sentiers prioritaires à développer ;

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais reconnaît l'importance de développer un réseau de sentiers récréatifs sur son territoire et identifie l'axe EST-OUEST entre Wyman et Aylmer comme un corridor récréo-touristique à développer ;

ATTENDU QUE les grandes orientations du Plan stratégique de développement touristique des Collines-de-l'Outaouais 2005-2010 retiennent l'accomplissement du sentier cyclable de l'axe Wyman-Aylmer ;

ATTENDU QUE le Plan d'action du Pacte Rural de la MRC des Collines-de-l'Outaouais souligne la priorité de développement des infrastructures dont les sentiers dans un réseau intra et inter-zone intégré au transport ;

ATTENDU QUE le promoteur s'engage à déposer à la CRÉO les résolutions d'appui de la ville de Gatineau et celle de la MRC du Pontiac à la municipalité de Pontiac dans ses démarches de réalisation du projet du sentier Wyman-Aylmer ;

ATTENDU QUE l'aide financière de la CRÉO servant à financer les travaux préparatoires à la construction du sentier cyclable Wyman-Aylmer est une intervention ponctuelle et non récurrente ;

### CA-06-07-123

Madame Paulette Lalande appuyée par  
Madame Christine Émond-Lapointe

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 6 400 \$ (six mille quatre cents dollars) à la municipalité de Pontiac pour la réalisation des travaux préparatoires à la construction du projet Sentier Pontiac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Succesoutaouais.com :

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les visées de l'axe de développement Culture, Loisir, Sport de la planification stratégique régionale 2007-2012 de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la publication des succès et la nomination des personnages contribueront à développer chez les gens d'ici un sentiment d'appartenance et une plus grande fierté de vivre en Outaouais ;

ATTENDU QUE le site « succesoutaouais.com » servira à faire mieux connaître notre région et à intéresser les gens à s'y établir ;

ATTENDU QUE le projet répond aux normes du Fonds de développement régional ;

### CA-06-07-124

Monsieur Jean Perras appuyé par  
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 4 000 \$ (quatre mille dollars) au Bureau de liaison université-milieu de l'Université du Québec en Outaouais pour la création du site Internet « succesoutaouais.com ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Symposium biomasse Q-WEB :

ATTENDU QUE le projet Symposium sur la biomasse en 2007 s'inscrit à l'intérieur des orientations et des enjeux stratégiques prioritaires de la région ;

ATTENDU QUE le projet mobilise actuellement les principaux partenaires actifs dans le développement de cette filière dans la région ;

ATTENDU la volonté actuelle des partenaires de la région à s'associer au processus et aux étapes de réalisation du projet ;

ATTENDU QUE le projet vise à stimuler la réflexion chez les acteurs du secteur des produits forestiers aux potentiels de développement, à faire connaître les produits, les utilisations et leurs perspectives de marchés et à présenter les diverses technologies disponibles ;

ATTENDU QUE le projet pourrait entraîner, à moyen terme, des retombées économiques et sociales directes pour les municipalités de la région ;

**CA-06-07-125**

Monsieur Normand Vachon appuyé par  
Monsieur Robert Bussière

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximum de 3 000 \$ (trois mille dollars), représentant 2,4 % des coûts totaux admissibles du projet, à Q-WEB groupes régions pour la réalisation en 2007 du projet intitulé: Symposium biomasse Q-WEB.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) Désengagement du projet Produits de la forêt – plan régional d'action 2006-2007 :

ATTENDU QUE la direction régionale du Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) a retiré unilatéralement, le 20 octobre 2006, son engagement dans le financement du projet ;

ATTENDU QUE le financement du projet était conditionnel à celui des autres partenaires ;

ATTENDU QUE le projet visait l'élaboration du plan d'action du Créneau ACCORD, dont la responsabilité incombe au MDEIE ;

ATTENDU QU'il est peu pertinent de continuer le projet si le MDEIE n'est pas partenaire du projet ;

**CA-06-07-126**

Monsieur Raymond Durocher appuyé par  
Madame Lise Waters

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais retire le financement de 10 000 \$ (dix mille dollars) pour le projet : Produits de la forêt – Plan régional d'action 2006-2010 (FDR 07-06-221) accordé par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et que ce montant soit réaffecté dans le Fonds de développement régional (FDR) et il est recommandé de fermer ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.- **FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT JEUNESSE (FRIJ) :**

a) Forfait CamPuce UQO-STO-TJO :

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais (TJO) a identifié le transport comme étant l'une des cibles prioritaires pour développer des Actions Jeunesse Structurantes dans le cadre du FRIJ 2003-2006 ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la TJO a adopté un montant de 300 000 \$ pour la réalisation d'une Action Jeunesse Structurante (AJS) en transport ;

ATTENDU QUE cette entente doit entre autres, consolider les services offerts (transports collectifs, transports en commun, etc...) et développer de nouveaux projets qui favorisent le transport écologique ;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais supporte, depuis plusieurs années, les initiatives de la Société de transport de l'Outaouais dans l'amélioration de son service envers les jeunes, notamment par notre participation au comité des usagers ;

ATTENDU QUE ce projet-pilote se veut une vitrine pour les services jeunesse de la Société de transport de l'Outaouais et que les différents partenaires souhaitent élargir le bassin de clientèles ;

ATTENDU le succès du présent projet-pilote ;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais souhaite que le rabais demeure à 150 \$ et que le projet soit pérennisé par l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais a approuvé le projet et les montants proposés ;

**CA-06-07-127**

Monsieur Marc Bureau appuyé par  
Monsieur Jean Perras

propose de verser 100 000 \$ (cent mille dollars) pour les trois prochaines années à l'Université du Québec en Outaouais (UQO), le fiduciaire du projet, afin que les étudiants à temps plein de l'UQO puissent bénéficier du forfait CamPuce à prix réduit. Cette somme sera répartie de la manière suivante :

- 25 000 \$ pour la session d'automne 2006 et 25 000 \$ pour la session d'hiver 2007 ;
- 15 000 \$ pour la session d'automne 2007 et 15 000 \$ pour la session d'hiver 2008 ;
- 10 000 \$ pour la session d'automne 2008 et 10 000 \$ pour la session d'hiver 2009.

Et qu'avant de confirmer l'engagement financier pour l'année 2007-2008 dans le projet, une évaluation du projet-pilote et la confirmation de l'engagement des autres partenaires soient déposées au conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais et de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Festival Jeunesse Outaouais :

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais dispose de fonds provenant de sommes non-utilisées par les promoteurs de l'enveloppe du FRIJ 2003-2005 ;

ATTENDU QUE le Festival Jeunesse Outaouais entreprend sa troisième année et qu'il rejoint plus de 500 jeunes à cette occasion ;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais a, depuis le début, supporté les initiatives du Festival et contribué à l'élaboration de contenus pour le forum ;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais souhaite soutenir directement certains promoteurs dans le cadre du Festival jeunesse Outaouais pour susciter l'engouement et permettre des résultats concrets dans les diverses communautés ;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais souhaite diminuer son implication humaine dans le projet mais en demeure toujours le partenaire principal ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais a approuvé le projet et les montants proposés ;

**CA-06-07-128**

Madame Lise Waters appuyée par  
Madame Paulette Lalande

propose de verser 12 000 \$ (douze mille dollars) pour les trois prochaines années, à la corporation du Festival Jeunesse Outaouais pour assurer un soutien administratif à la direction du Festival jeunesse Outaouais et pour soutenir financièrement 4 projets à 2 000 \$ (deux mille dollars) chacun pour l'année 2006. Le suivi des projets sera assuré par la direction du Festival jeunesse Outaouais et un rapport sera remis à la Table jeunesse Outaouais en fin d'année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Jean Perras mentionne que les promoteurs qui présentent des projets aux différents organismes pour des subventions ont beaucoup de difficultés à présenter des plans d'affaires compte tenu que ces organismes ont des exigences différentes et demande qu'une approche de développement économique intégrée soit mise en place et que cette demande soit référée à la commission régionale Développement économique, Tourisme et Emploi.

**16.- ÉTAT DE SITUATION – CONSOLIDATION DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES :**

ATTENDU la présentation portant sur la consolidation du réseau d'aires protégées, région de l'Outaouais, faite par madame Chantal Picard du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et monsieur François Brassard de la direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs, lors du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) le 11 décembre 2006 ;

ATTENDU QUE suite à la présentation, les représentants du ministère ont demandé d'avoir l'avis de la CRÉO dans un délai de deux semaines ;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de la CRÉO juge la question des aires protégées très importante tant pour le Québec que pour la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la CRÉO vient de donner un avis au gouvernement portant sur la gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire et que la question des aires protégées est liée à cette dernière et que la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais de la CRÉO devrait avoir le temps d'analyser la question et faire des recommandations au conseil d'administration de la CRÉO ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais n'a pas reçu préalablement toute l'information et la documentation concernant la détermination des aires protégées et ses impacts sur la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE les membres de la CRÉO jugent le processus de consultation très peu défini et les délais beaucoup trop courts ;

#### **CA-06-07-129**

Monsieur Raymond Durocher appuyé par  
Monsieur Michael McCrank

propose que le président de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) écrive au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de lui demander d'officialiser la demande d'avis régional faite à la CRÉO et d'obtenir un délai minimal de quatre mois afin de permettre à la CRÉO d'analyser la question et de faire les consultations régionales nécessaires à l'obtention d'un consensus régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **17.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Étant donné que les points à l'ordre du jour sont épuisés, le président lève l'assemblée à 12h20.